

loi Warsman - montant du dégrèvement

Par **Tottereau Agnes**, le **25/07/2019** à **18:49**

Bonjour,

J'ai eu une fuite d'eau importante après compteur. J'ai fait réparer et ai eu un dégrèvement.

J'avais lu sur les sites d'information que la facture était plafonnée à deux fois la moyenne de mes consommations habituelles.

Veolia me facture plus de 4 fois le montant. Ils me disent que la règle du double des consommations concerne le seuil à partir duquel une fuite est considérée comme importante mais que c'est eux qui décident du montant du dégrèvement.

Qu'en est-il réellement ?

Par ailleurs, le relevé avait eu lieu en janvier pour une facture en février et comme la facture de juillet est calculée en estimatif, me voici avec une facture anormale, puisqu'elle englobe les consommations de janvier ! J'ai refait une demande de dégrèvement mais j'ai vraiment l'impression de me faire mener en bateau...

vos avis ?

Merci !